

Marché public
de fournitures courantes
et services

N° 2016/008

Conception visuelle et graphique
de la communication de l'Opéra national du Rhin
Reconsultation

Règlement de la consultation

Date et heure limites de réception
Lundi 19 décembre 2016 à 12 heures


**opéra national
du rhin** opéra d'europe

Article 1: OBJET DU MARCHE

Le présent marché porte sur **la conception visuelle et graphique de la communication de l'Opéra national du Rhin pour la saison 2017-2018.**

Article 2: FORME DU MARCHE ET PROCÉDURE DE PASSATION

Le présent marché est un marché passé selon la procédure adaptée, article 27 du décret n°2016-360 du code des marchés publics.

Article 3: DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

La consultation se déroulera en une étape :

Les candidats présenteront une candidature et un dossier complet conformément aux exigences du présent marché qui permettra à l'Opéra national du Rhin de vérifier sa capacité professionnelle et ses capacités esthétiques et créatives en concordance avec la note d'intention et les critères de sélection annoncés.

La date limite de remise des dossiers complets est le lundi 19 décembre 2016 à 12 heures.

Article 4 : FORME ET DURÉE DU MARCHÉ

4.1 - Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée d'une saison qui commence au lancement de la saison 2017-2018 jusqu'à la fin de la saison.

Le marché peut être reconduit par saison, expressément pour la saison 2018-2019 et la saison 2019-2020 sans que ce délai ne puisse dépasser le 15 juillet 2020.

La reconduction du marché est soumise à la production d'une ou plusieurs propositions de visuels ayant trait à la saison à venir, par le candidat titulaire du marché pour juger de sa capacité à être reconduit dans ses missions. Ce travail est à fournir pour octobre 2017 pour la saison 2018-2019 et pour octobre 2018 pour la saison 2019-2020.

En cas de non reconduction du marché au-delà de la saison 2017-2018 ou au-delà de la saison 2018-2019 le titulaire du marché ne pourra prétendre à une indemnité liée au non renouvellement du présent marché.

La notification du renouvellement du marché se fera par courrier recommandé avant le 1^{er} décembre de la saison n-1.

4.2 - Forme de la consultation

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec maximum et sans minimum.
> montant maximum par saison: 44 500€ HT

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

4.3 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 1 seul lot désigné ci-dessous :

Lot	Désignation
01	Conception visuelle et graphique de la communication de l'Opéra national du Rhin

4.4 - Conditions de participation des concurrents

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite pas qu'un groupement ou une forme de sous-traitance soient candidat(s) dans ce dossier.

4.5 - Nomenclature - code des marchés publics

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CMP), par lot sont:

Lot	Classification principale
01	Services de conception graphique OE52330S

Article 5: CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Durée du marché - Délais d'exécution - lieu d'exécution

5.1 -Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des commandes passées durant la période de validité du marché seront fixés dans le cadre de l'établissement des bons de commande.

5.2 - Variantes et options

Aucune variante, ni option n'est autorisée.

5.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

5.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes: Ressources propres du syndicat intercommunal.

Les sommes dues au titulaire du marché seront payées selon les règles de la comptabilité publique à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

5.5 - Lieu d'exécution du marché ou lieu de livraison

Le marché sera exécuté chez le Titulaire et livré dans les locaux de l'Opéra national du Rhin.

Article 6: CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les candidatures sont appréciées au regard de l'intensité de l'activité de l'Opéra et des moyens techniques et humains suffisants pour répondre au présent marché.

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes:

- > Le présent règlement de consultation
- > L'acte d'engagement (A.E.)
- > Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- > Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- > La note d'intention
- > Le bordereau des prix unitaires

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur www.operanationaldurhin.eu – rubrique marchés publics

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Le délai précité court à compter de la date d'envoi des modifications aux candidats.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 7: PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Les prix mentionnés dans le bordereau des prix devront l'être en HT et en TTC.

7.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) –dernière version actualisée– pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefe.gouv.fr.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que :

> Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise;

> Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;

> Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique;

> Déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

7.2 - Éléments à présenter

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

> **l'ensemble des pièces administratives (AE, CCAP, CCTP)**

> **le bordereau des prix unitaires dûment complété en HT et TTC**

> **la proposition visuelle et graphique telle qu'énoncée ci-dessous**

> **tout élément qu'il jugera opportun d'adjoindre concernant ses réalisations antérieures et son expérience**

7.3 – Proposition visuelle et graphique à concevoir

> un Book/Portfolio

un dossier de réalisation d'images, photographies, illustrations, photo montages, de chartes graphiques et de maquettes graphiques d'affiches, de brochures abouties dans un cadre professionnel au cours des 5 dernières années uniquement. Le candidat aura pris soin de sélectionner dans ce book les travaux qu'il estime les plus en rapport avec ses futures propositions visuelles et graphiques pour l'Opéra national du Rhin.

> une note technique

rédigée par le candidat, elle détaillera son savoir-faire, ses moyens techniques, sa méthode de travail, les logiciels utilisés, le mode de transmission des fichiers, etc... ainsi que les moyens humains dont il dispose pour répondre au mieux, aux besoins de l'Opéra national du Rhin.

> une note d'intention (1200 mots maximum)

comprenant une description et des références précises sur l'univers graphique et visuel propre au prestataire ou aux artistes qu'il envisage de faire intervenir sur la communication de l'Opéra national du Rhin.

> un projet de visuel de saison imaginé d'après la note d'intention transmise

> un projet de maquette d'affiche pour les titres suivants:

- La Flûte enchantée
- Rigoletto
- Wozzeck
- Le Lac des cygnes

> un projet de maquette « double page spectacle » pour la brochure de saison 2017-2018

> 5 calicots façade lancement de saison

Article 8: CLAUSES PARTICULIÈRES SPÉCIFIQUES À L'OPÉRA NATIONAL DU RHIN

L'ensemble des documents produits par l'Opéra national du Rhin au cours d'une saison est détaillé dans le CCTP et le bordereau des prix.

Au cours du marché, l'Opéra national du Rhin se réserve le droit de demander au titulaire du marché des prix supplémentaires pour de nouveaux supports.

Par ailleurs, l'Opéra national du Rhin se réserve le droit de ne pas réaliser certains documents tels que mentionnés au CCTP et bordereau des prix ou de réaliser des documents en interne voire de les confier à des intervenants extérieurs sans que le titulaire du marché puisse prétendre à une indemnité quelconque.

Le titulaire du marché élaborera pour la communication des maquettes que l'Opéra national du Rhin exploitera par la suite en interne. À titre d'exemple : création d'une nouvelle maquette pour les programmes de spectacles lyriques puis exploitation de cette maquette en interne pour les spectacles suivants.

Article 9: UTILISATION PAR L'OPÉRA NATIONAL DU RHIN DES DOCUMENTS ET FICHIERS RÉALISÉS

Le prestataire cède ses droits d'auteur pour l'ensemble des documents de communication, qui pourront être utilisés et déclinés dans le cadre des campagnes de communication de l'Opéra sur tous types de supports (connus ou inconnus). Il garantit que les visuels et réalisations graphiques sont entièrement personnels et originaux et ne portent atteinte à aucun tiers. Le titulaire du marché garantit à l'Opéra national du Rhin la jouissance paisible de tous les documents graphiques et visuels qu'il aura fournis.

À la demande de l'Opéra national du Rhin, les supports pourront également ne contenir aucun visuel, et le cas échéant, contenir des visuels transmis par l'Opéra national du Rhin.

Compte tenu de la multiplicité des supports qu'il édite, l'Opéra national du Rhin réalise une grande partie de sa communication en interne. Le prestataire concevra les documents de communication de l'Opéra national du Rhin selon un principe de déclinaison simple, adaptable par l'équipe de l'Opéra d'un point de vue technique et esthétique, et clairement identifiable sur tous types de supports, connus et inconnus, sans qu'aucune rémunération supplémentaire ne soit due.

Le titulaire du marché remettra pour tous les visuels et documents réalisés les fichiers sources, conçus selon des critères techniques établis en concertation avec la direction de la Communication, les imprimeurs et tout autre intervenant dans la réalisation desdits documents. Ces critères techniques pourront avoir trait aux logiciels utilisés, à la préparation des fichiers pour l'impression ou à la transformation de fichiers selon les besoins de la communication de l'Opéra national du Rhin.

Le prestataire garantit à l'Opéra national du Rhin la jouissance paisible de tous les documents graphiques et visuels mentionnés ci-dessus, réalisés selon la charte de l'Opéra et utilisés lors des campagnes de communication de l'Opéra sur tous types de supports connus ou inconnus (affiches, encarts presse, flyer, programmes, site internet, spot de saison, CD, DVD, produits dérivés, etc.).

Article 10: CRITÈRES DE SÉLECTION

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues par le pouvoir adjudicateur et sur la base des critères suivants :

Critère n°1 : Capacité professionnelle (50 %)

Afin de pouvoir juger de la capacité professionnelle, le pouvoir adjudicateur examinera :

Projet de l'offre : 50 %, décomposé comme suit :

> qualité artistique de l'offre/cohérence de l'univers visuel et graphique du candidat avec l'activité de l'Opéra	20 %
> modernité/créativité de l'univers visuel et graphique du candidat	10 %
> clarté/accessibilité de l'univers visuel et graphique du candidat	10 %
> originalité/visibilité de l'univers visuel et graphique du candidat	10 %

1- Projet de l'offre : 50 %

Pour apprécier le critère «Projet de l'offre», la direction de l'Opéra national souhaite mettre l'accent sur :

> La qualité artistique / la cohérence avec l'activité artistique de l'Opéra

L'Opéra est un lieu de création artistique et de représentation. Il revendique la haute qualité artistique de ses propositions. Sa communication visuelle et graphique doit être cohérente avec cette vocation artistique, son ancrage sur le territoire et son rayonnement national et international.

> La modernité / la créativité

La communication visuelle de l'Opéra national du Rhin doit traduire sa volonté de défendre une vision moderne et créative de l'art lyrique et chorégraphique.

> La clarté / l'accessibilité

Soucieux de rendre accessible à tous les publics son projet artistique, l'Opéra national du Rhin se doit d'adopter une communication visuelle qui mette concrètement en œuvre cette volonté. Clarté et accessibilité ne signifiant en aucun cas perte de qualité.

> La visibilité / l'originalité

L'Opéra national du Rhin souhaite que le prestataire puisse dégager pour lui une identité forte et originale dans le paysage local, national et international, et artistique en général.

L'offre culturelle étant multiple sur le territoire, la communication de l'Opéra doit se démarquer compte tenu d'une saturation d'information culturelle dans les médias.

Critère n°2 : Capacité technique (30 %)

Le candidat transmettra par tout moyen de son choix un dossier permettant d'apprécier l'organisation de son travail, les qualifications et l'expérience du personnel assigné, les capacités informatiques, les conditions d'exécution du marché et le caractère innovant.

Critère n°3 : Capacité financière (20 %)

Bordereau des prix unitaires transmis par le candidat

L'Opéra national du Rhin dispose de la faculté de recourir à la négociation avec les candidats afin de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour l'exécution du présent marché. Ces négociations pourront porter sur toutes les caractéristiques du marché et notamment, sur les aspects du prix, des délais ou de la qualité technique des services. Cette négociation aura alors lieu dans des strictes conditions d'égalité.

L'Opéra national du Rhin sélectionnera entre 3 et 5 candidats pour une présentation du dossier devant un jury à Strasbourg à une date qui reste à définir.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Article 11: CONDITIONS D'ENVOI ET REMISES DES OFFRES

Délai de réception des candidatures:

La date limite de remise des dossiers de candidatures est le lundi 19 décembre à 12h.

Transmission sur support papier ou par voie électronique:

En raison de la nature du présent marché, l'Opéra national du Rhin préconise que les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions:

Offre pour:

Conception visuelle et graphique de la communication de l'Opéra national du Rhin

NE PAS OUVRIR

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, **parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées** sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante:

OPÉRA NATIONAL DU RHIN

Madame Eva Kleinitz- Directrice générale désignée

19 place Broglie - BP 80320

67008 STRASBOURG Cedex

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Article 12: RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, leur demande à : > **Renseignement(s) administratif(s)**: nhirtzel@onr.fr
> **Renseignements techniques**: maron@onr.fr